



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET** : D31 - Reprise résultat 2018 – EPCC et transfert de l'actif à l'Association Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély

**Date de convocation** : ..... 20 septembre 2019

**Nombre de conseillers en exercice** : ..... 29

**Nombre de présents** ..... 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Adjoint ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Bernard PRABONNAUD, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Serge HIREL, Yolande DUCOURNAU, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés** : ..... 6

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Mme la Maire
Médéric DIRAISON	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE
Mathilde MAINGUENAUD	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU
Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX	donne pouvoir à	Henoch CHAUVREAU

**Excusés** : ..... 2

Nicole YATTOU  
Jacques COCQUEREZ

**Présidente de séance** : Françoise MESNARD

**Secrétaire de séance** : Anne DELAUNAY

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

Hôtel-de-Ville - BP 10082  
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex  
Tél. : 05 46 59 56 56  
Fax : 05 46 32 29 54  
www.angely.net

TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ  
sous le n° 017-211703475-20190926-  
2019\_09\_D31-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 30 septembre 2019  
Affiché le 30 septembre 2019

## N° 31 - Reprise résultat 2018 – EPCC et transfert de l'actif à l'Association Abbaye Royale de Saint-Jean-d'Angély

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Le 22 mai 2019, le conseil d'administration de l'EPCC s'est réuni, conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral de dissolution du 4 octobre 2018 et en application de l'article R1431-21 du CGCT, afin d'approuver le compte administratif, le compte de gestion 2018, l'affectation des résultats et de fixer les modalités de dévolution de l'actif et du passif de l'établissement.

Le compte administratif 2018 de l'EPCC Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély se présente comme suit :

### En fonctionnement

Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
548 132,08 €	650 557,83 €	+ 102 425,75 €

### En investissement

Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
8 189,41 €	12 956,59 €	+ 4 767,18 €

### Résultat cumulé

Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
556 321,49 €	663 514,42 €	+ 107 192,93 €

Comme indiqué dans la délibération de l'EPCC Abbaye royale du 22 mai 2019, les résultats sont repris au budget principal de la Ville et sont inscrits ce jour par décision modificative comme suit :

- Investissement :
  - Compte 001-Reprise résultat 2018            4 767,18 €
- Fonctionnement
  - Compte 002-Reprise résultat 2018        102 425,75 €

L'actif de l'EPCC au 31 décembre 2018 est également transféré à la Ville. Puis, une mise à jour sera effectuée, étant précisé que certains éléments sont obsolètes et/ou manquants, avant de procéder à la cession, à titre gratuit, à l'association de l'Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély.

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20190926-  
2019\_09\_D31-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 30 septembre 2019  
  
Affiché le 30 septembre 2019

Les éléments à sortir de l'inventaire avant transfert à l'association sont les suivants :

- Logiciel comptable – n° inventaire 2
- Charte graphique – n° inventaire 8
- Vidéo projecteur – n° inventaire 4 - *matériel ayant fait l'objet d'un vol et non sorti de l'inventaire.*

Au 31 décembre 2018 l'actif de l'EPCC se présente comme suit :

Compte	N° inventaire	Désignation du bien	Valeur brute	Durée amort.	Amortissement	Valeur nette comptable
2051	2	Logiciel compta GF1	23 006,95 €	1	23 006,95 €	0,00 €
2051	8	Charte graphique	10 833,00 €	3	5 579,54 €	5 253,46 €
2181	5	Chariot table TRIGANO	253,38 €	5	118,53 €	134,85 €
2181	6	Table ronde	1 272,32 €	10	296,18 €	976,14 €
2183	1	Ordinateur	721,84 €	3	663,27 €	58,57 €
2181	2017-02	Vidéoprojecteur LDLC	981,43 €	3	405,68 €	575,75 €
2183	3	Chaises JPG	1 541,01 €	10	370,51 €	1 170,50 €
2183	4	Vidéoprojecteur	1 018,50 €	3	363,85 €	654,65 €
2183	7	Ordinateurs	769,40 €	3	547,21 €	222,19 €
<b>TOTAL</b>			<b>40 397,83</b>		<b>31 351,72 €</b>	<b>9 046,11 €</b>

En outre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 des factures liées à l'activité de l'EPCC sont parvenues à la Ville et devront être prise en charge par le budget principal de la Ville. Il s'agit de :

- **Office de tourisme de Saintes et de la Saintonge** : 1 007,53 € - Participation de l'EPCC à la manifestation du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la labellisation Unesco des chemins de Compostelle,
- **Ligue de l'enseignement 17** : 50 € - Formation civique et citoyenne d'un agent en service civique,
- **Pôle emploi** : 589,94 € - Majorations de retard sur le paiement du financement du contrat de sécurisation professionnelle,
- **Koden** : 13,38 € frais de résiliation du contrat du photocopieur,
- **Orange Business Service** : 1 286,39 € factures impayées et abonnement jusqu'au 11 juillet 2019, résilié à ce jour,
- **Orange** : 192,00 € facture du 20 avril 2019, abonnement résilié à ce jour,
- **Orange** : 288,00 € facture du 22 juin 2019
- **Orange** : 675,76 € facture de clôture,  
A ce jour tous les contrats avec Orange ont été résiliés et les factures ci-dessus font l'objet d'une réclamation. En effet, Orange a été informé de la dissolution de l'EPCC par un courrier en date du 18 décembre 2018.
- **Grenke** : 546,01 € - loyer trimestriel du copieur MX3050.

De plus, des dépenses liées à l'activité culturelle de l'EPCC ont été reprises par la Ville, notamment la cartographie subjective initiée en novembre 2018 par l'EPCC et finalisée par la Ville en juin 2019, d'où la facture de l'Agence créative Grrr... du 17 juin 2019 reçue par la Ville le 25 juillet 2019 d'un montant de 11 100 €.

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20190926-  
2019\_09\_D31-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 30 septembre 2019  
  
Affiché le 30 septembre 2019

Conseil municipal du 26 septembre 2019

Le montant total des factures à régler s'élève donc à 15 749,01 €.

Dans l'attente de la mise en place de nouveaux projets, le solde est inscrit ce jour en dépenses imprévues.

Les inscriptions nécessaires à la reprise des résultats, au paiement des factures et à la cession à titre gratuit des éléments de l'actif à l'association de l'Abbaye Royale de Saint-Jean d'Angély, sont retracées sur la décision modificative de ce jour et individualisées sous la fonction 3307.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les conditions de reprise des résultats, d'affectation des crédits en dépenses ainsi que du transfert de l'actif à titre gratuit à l'Association de l'Abbaye Royale de Saint-Jean-d'Angély.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (27)**

**Pour : 20      Contre : 7      Abstentions : 0**

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20190926-  
2019\_09\_D31-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 30 septembre 2019  
  
Affiché le 30 septembre 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.